



RESACOOOP

L'eau et l'assainissement dans les projets de solidarité internationale

Retours d'expériences à travers deux témoignages



Compte-rendu

Le 24 novembre 2020 - Visioconférence

Cette rencontre s'inscrit dans le programme du Festival des Solidarités 2020 en partenariat avec le collectif Festisol de Grenoble et avec le soutien des partenaires suivants :



1. Objectif

- Permettre aux acteurs de solidarité internationale intéressés et/ou investis sur la question de l'accès à l'eau et à l'assainissement de s'informer, se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences ;
- Favoriser les échanges d'expériences, les synergies et la mise en réseau des acteurs agissant dans ce domaine pour avancer dans leurs démarches ;
- Partager les besoins et les attentes des acteurs du territoire sur le sujet de l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- Rencontrer des acteurs ressources et être conseillé sur son projet.

2. Programme de l'atelier

14H15 Accueil des participants à distance

14H30 Introduction par le RESACOOOP et le pS-Eau

14H45 Témoignages

- Association **ARCADE**, qui intervient au Mali dans le cadre d'une coopération décentralisée
- Association **Hydraulique sans frontières** (HSF) qui intervient sur un projet transversal de développement local à Madagascar (Eau et Assainissement, Santé et Traitement des déchets)

Temps de questions-réponses avec les participants

16H45 Clôture

3. Retour d'expériences de l'association Arcade, opérateur d'un programme de coopération décentralisée au Mali *par Mylène Contini, chargée de mission coopération décentralisée pour Arcade*

Historique du partenariat de coopération décentralisée entre 7 collectivités françaises et 4 communes maliennes.

L'association Arcade a été créée en 1983. Composée à l'origine exclusivement de bénévoles, elle intervient sur divers champs d'action dans plusieurs pays.

L'année 1989 marque le début de son engagement au Mali, suite à la sollicitation d'un ingénieur agronome malien, relayant les préoccupations et besoins exprimés par 11 villages du secteur de Dembella dans la région de Sikasso (au sud de la capitale Bamako). L'Arcade décide de se rendre sur place pour réaliser une première mission exploratoire à la rencontre des acteurs locaux. Cette mission pose les fondements d'un projet de développement global qui continue encore aujourd'hui, au bénéfice du territoire de Dembella.

Deux éléments fondateurs vont eux aussi jouer un rôle primordial dans la naissance et la construction du programme de coopération décentralisée :

- La promulgation de la loi de 1992 en France, relative à l'administration territoriale de la République, reconnaît le droit aux collectivités territoriales françaises et leurs groupements de « *conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France* ».
- La réforme territoriale au Mali, qui consacre la communalisation intégrale du pays dès 1995.

Dès lors, les communes françaises de Pontcharra (Isère) et La Rochette (Savoie) en France, et la commune récemment créée de Dembella au Mali, décident de formaliser leurs relations en donnant naissance à un partenariat de coopération décentralisée. L'Arcade devient alors le maître d'ouvrage délégué de cette coopération pour le compte des deux collectivités françaises.

Au fil des années, ce programme de coopération va évoluer en intégrant progressivement 5 nouvelles communes françaises des départements de la Savoie et de l'Isère (Le Cheylas, Saint-Maximin, Saint-Pierre d'Allevard, Barraux, La Chapelle Blanche) et 3 autres communes maliennes (Tella, Benkadi et Blendio). Aujourd'hui, 7 collectivités françaises et 4 communes rurales maliennes (soit 42 villages qui regroupent environ 45 000 habitants) sont impliquées.

L'accès à l'eau comme levier d'une coopération multiforme au service d'un projet global de développement territorial

Le projet inaugural sur l'eau dans la commune de Dembella, en 1989, concernait la construction d'un barrage hydro-agricole.

L'année 2005 marque un tournant, grâce notamment à l'adoption de la Loi Oudin-Santini en France, qui autorise les collectivités à consacrer jusqu'à 1 % des recettes issues de leurs budgets eau et/ou assainissement à des actions de coopération internationale en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. La commune de Saint-Pierre d'Allevard s'empare de cette opportunité pour financer de tels projets sur les territoires des communes maliennes partenaires, via sa régie de l'eau. A ces financements directement mobilisés par la commune de Saint-Pierre d'Allevard se sont ajoutées, par effet levier, les subventions octroyées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Entre 2005 et 2010, plusieurs réalisations ont ainsi vu le jour, parmi lesquelles : une dizaine de forages équipés de PMH, des réhabilitations d'ouvrages et l'installation de deux adductions d'eau potables simplifiées (château d'eau, bornes fontaines, branchements privés et pompage solaire) dans les localités de Dembella et de Mémissalla.

Plus récemment, en 2019, toujours avec l'appui des collectivités françaises et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 4 forages ont été réalisés dans chacune des communes maliennes, ainsi que des aménagements pour le drainage des eaux pluviales au niveau d'un marché, et des ouvrages d'assainissement pour 10 familles « pilotes » qui se sont portées volontaires (latrines-douches, lavoirs). La construction de ces infrastructures est toujours accompagnée d'animations sociales et de campagnes de sensibilisation sur les enjeux liés au stockage et à l'hygiène de l'eau, à l'assainissement et au lavage des mains.

Pour chacun des projets validés par l'ensemble des partenaires, les communes maliennes ont l'obligation de payer entre 5 et 10 % du montant total des travaux, en inscrivant cette dépense d'investissement dans leur budget communal.

Le dimensionnement et la conception technique des ouvrages à construire sont du ressort de bureaux d'études et d'entreprises maliennes, et une contre-expertise technique est assurée par les partenaires français.

Les projets à caractère hydro-agricole développés dans le cadre de la coopération ne sont pas directement rattachés à la composante « eau potable », et les adductions d'eau simplifiées ne sont donc pas utilisées à des fins agricoles mais réservées exclusivement pour les usages domestiques des populations.

En parallèle et de manière complémentaire à ces projets « eau et assainissement », de nombreuses actions ont été enclenchées : de la construction d'écoles à la mise en place de banques de céréales ; de l'appui à des activités de maraîchage à l'aménagement de pistes pour désenclaver les communes et villages maliens. Si bien que l'addition de ces projets servent au final un programme global et structuré de développement territorial, qui dépasse l'enjeu initial de l'accès à l'eau.

Un partenariat structuré et ancré au niveau des institutions comme des populations

L'association Arcade dispose depuis très longtemps d'une antenne basée dans la commune de Dembella, avec une équipe salariée exclusivement malienne, qui fait l'interface avec les communes et l'agence de développement régional. La légitimité de cette association locale, de même que les relations fortes de confiance qui se sont instaurées au fil du temps avec l'ensemble des partenaires, sont des gages très solides pour assurer une continuité sans difficultés majeures des actions de développement et l'évolution des projets en cours.

Les institutions maliennes continuent de fonctionner normalement dans cette région, avec des élus et des équipes techniques en place.

Les communications à distance sont de plus facilitées par la présence d'antennes relais sur le territoire de Dembella, ce qui permet des échanges périodiques entre équipes et élus via Skype.

La seule difficulté reste liée aux déplacements sur le terrain des partenaires français, à cause de l'impossibilité de voyager avec la pandémie liée au Covid-19. Ce qui a pu avoir des répercussions sur l'organisation de formations initialement prévues. Pour y remédier, là aussi, des interfaces de communication à distance peuvent être explorés. La limite à leur bonne utilisation, c'est l'assurance d'un débit suffisant pour une connexion convenable. L'acheminement garanti des matériaux n'a pas non plus constitué un facteur bloquant pour la poursuite des chantiers en cours.

Une délégation malienne composée d'élus s'est rendue en France en 2018. L'année suivante, ce sont les maires des communes françaises de Barraux et de La Chapelle qui ont fait le déplacement au Mali.

Ces missions croisées alimentent les échanges et interactions entre élus, techniciens, représentants de la société civile et populations locales, pour faire aller de l'avant les programmes soutenus par le partenariat de coopération décentralisée. En 2021, plusieurs agents des communes maliennes viendront en visite d'étude technique au sein des services des collectivités françaises pour se former sur la gestion de l'eau et le fonctionnement de petites stations d'épuration.

Mode d'organisation et de fonctionnement du CIAGE

Le Centre intercommunal d'accès à la gestion et à l'évaluation (CIAGE) est créé en 2009. Il propose des appuis et des formations à la gestion, à la comptabilité et au suivi financier des projets aux acteurs locaux et à l'intercommunalité, qui regroupe donc les 4 communes maliennes partenaires et les 42 villages qui y sont rattachés.

Doté d'équipements informatiques performants, le CIAGE fait aussi office de banque auprès des associations, en leur accordant des prêts et en assurant le suivi via des fichiers informatisés.

Le CIAGE est aujourd'hui porté et appuyé par l'Arcade. Son autonomie est recherchée à terme, mais les moyens financiers et techniques sont pour le moment insuffisants pour l'envisager.

La gestion financière des différents ouvrages d'accès à l'eau potable dont sont responsables les communes maliennes est intégrée dans ce système informatique centralisé. Des bilans comptables et d'exploitation sont établis chaque année et transmis à l'Arcade et aux collectivités françaises partenaires, dans un souci de transparence.

[Voir le support de présentation](#)

Voir le site web de l'association : www.arcade-vivre.asso.fr

4. Retour d'expériences de l'association Hydraulique sans frontières (HSF), opérateur d'un projet Eau, Hygiène et Assainissement à Madagascar *par Alain Mouflard, chef de projet bénévole pour HSF*

Alain Mouflard, chef de projet pour l'association Hydraulique sans frontières (HSF), est un ingénieur retraité avec une expérience importante dans le domaine de l'eau et l'assainissement en France. Il est bénévole chez HSF depuis une dizaine d'années.

HSF a 30 ans d'existence, son objectif est d'accompagner des projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans des pays en développement. L'association regroupe 150 adhérents et mobilise beaucoup de bénévoles. Elle a été créée à l'origine par des retraités de l'entreprise publique EDF, service hydraulique barrages. HSF compte 4 salariés au siège à Chambéry et un salarié à Madagascar, avec un Volontaire de Solidarité Internationale (VSI). En règle générale, les projets démarrent à la demande d'une collectivité du Sud ou à partir d'une demande exprimée par des représentants d'une diaspora locale. Ces projets sont financés principalement par des collectivités territoriales et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC). HSF intervient en tant que maître d'ouvrage/ maîtrise d'œuvre déléguée, et mobilise beaucoup de compétences techniques aussi dans les pays du Sud pour rester en cohérence avec les modèles de gestion adaptés à la réalité de leurs contextes. HSF intervient dans plusieurs pays : Togo, Sénégal, Bolivie, Madagascar et Haïti, sur des projets d'envergures différentes.

Projet dans la commune de Brickaville à Madagascar, démarrée depuis 8 ans, portant sur l'eau potable, l'assainissement, les déchets et la gestion des eaux de pluie

Brickaville est une ville d'environ 9 000 habitants située sur la côte Est de Madagascar. L'habitat reste assez précaire, sans services d'eau et assainissement de qualité. Les populations récupèrent l'eau du fleuve qui traverse la ville, et cette eau est polluée.

Le projet a permis la réalisation, entre 2012 et 2018, d'un réseau d'eau potable de 12 km avec deux forages, un réservoir de 100 m³, 400 branchements privés, 35 bornes fontaines et un filtre à sable. Le pompage recourt à l'énergie solaire. 70 % de la commune est actuellement desservie grâce au projet. En parallèle, un projet de latrines publiques et d'assainissement est mis en œuvre. Un traitement de déferrisation de l'eau du forage est également à l'étude.

Une association locale, dénommée AJB, emploie 7 salariés permanents et 35 fontainières pour assurer la gestion du service, avec l'appui d'un directeur qui fait un travail excellent.

Financements : Communauté de Communes du Pays de Gex, Communauté de Communes du Genevois, Annemasse Agglo, l'Etat de Genève, l'Agence de l'eau RMC, Bordeaux Métropole et l'agence de l'eau Adour Garonne. Budget global sur 8 ans : 1,5 million d'euros.

Assainissement/déchets : cette partie du projet fait suite à une demande forte de la collectivité malgache. Rénovation des canaux pluviaux de la ville, et gestion des déchets de ces canaux. Un problème s'est aussi posé au démarrage, lié à la gestion de boues de vidange des latrines familiales. Avec l'appui d'une société malgache, un projet de rénovation de canaux/ traitement des boues de vidange a pu être initié (les eaux usées sont traitées au sein de l'abattoir grâce à la bio digestion, suivi d'un épandage des boues de vidange). Le biogaz produit est valorisé.

En parallèle, un projet de gestion des déchets ménagers solides se réalise. C'est la même association locale qui gère l'eau et l'assainissement.

[Voir le support de présentation](#)

Voir le site web de l'association : <https://hydrauliquesansfrontieres.org/>

Échanges avec les participants

Quelles études ont été réalisées pour démarrer le projet ? Avec quels acteurs ?

L'actuel directeur du service de l'eau a beaucoup appuyé le démarrage et la réalisation du projet, avec des volontaires internationaux. L'ONG Aquassistance a aussi été mobilisée, pour les aspects liés à la qualité de l'eau. Le projet a démarré par un projet de recherche hydrogéologique avec un bureau d'études local pour évaluer la qualité de l'aquifère. Une étude sociologique a aussi été réalisée dans le cadre du projet pour définir les actions de sensibilisation.

Quelles sont les modalités de gestion du service de l'eau ?

Au niveau de la gestion, dès le début du projet, un compte d'exploitation du service a été élaboré pour définir le prix de l'eau, en prenant en compte les revenus réels des populations (solvabilité des usagers) et le recouvrement nécessaire des coûts d'exploitation. Il a ainsi été ainsi décidé que le coût du service n'excéderait pas un maximum de 5 % des revenus moyens mensuels des populations. Une mission est en cours pour améliorer la gestion financière du service.

La gouvernance a été définie en recourant à un contrat de délégation de service public entre la commune et l'AJB, un avenant au contrat est actuellement en discussion. La difficulté principale reste de pouvoir faire des provisions budgétaires pour le renouvellement des ouvrages. Cela est essentiel pour la durabilité du projet.

Comment les latrines publiques sont gérées ?

Les latrines fonctionnent en utilisant de l'eau pour la chasse, avec un traitement des effluents grâce à une fosse septique et un filtre.

Les utilisateurs de latrines achètent un seau d'eau à une gardienne, ce qui leur permet de nettoyer les équipements après usage. La gardienne assure la bonne gestion et est payée à hauteur de 30 % de l'eau vendue. Le système fonctionne très bien.

Est-ce que l'utilisation des toilettes sèches ne serait pas moins chère que les latrines fonctionnant avec de l'eau ?

Peut-être, mais cela pourrait compliquer la gestion des eaux usées (taux d'humidité importante), et culturellement on se heurte à beaucoup de tabous concernant la manipulation des boues de vidange, donc cette solution n'est pas vraiment adaptée au contexte.

Est-ce que le prix de l'eau reste accessible à toute la communauté ?

Le prix de l'eau a été calculé de manière à ce qu'il soit accessible à l'ensemble des habitants, y compris les plus démunis (50 ariary le bidon de 20l). Le ratio moyen du prix du service de l'eau s'établit à 3,75 % des revenus mensuels des habitants.

Quels indicateurs ont permis de mesurer les impacts sur la santé des habitants ?

Il existe les indicateurs liés à la prévalence des maladies hydriques. L'équipe projet est en lien avec l'hôpital de la ville, une baisse des consultations pour ces maladies a pu être constatée depuis le début au projet.

Comment sont sélectionnés les foyers qui bénéficient des branchements privés ?

Pour avoir un branchement privé (BP), il faut nécessairement payer un droit de branchement. Chaque famille raccordée dispose d'un compteur et est obligée de payer sa facture d'eau. La tarification se fait au m³ avec un abonnement mensuel. Il n'y a pas de sélection des familles, le critère est le paiement du branchement.

L'association locale AJB qui gère le service était une association existante ou a-t-elle été créée dans le cadre du projet ?

L'association existait déjà, le projet a accompagné l'association dans sa structuration.

HSF travaille sur un mode d'intervention différent de la coopération décentralisée, cependant 3 collectivités françaises sont impliquées depuis le début du projet en 2012 ? Est-ce que ces collectivités n'allouent que des financements ? Ont-elles aussi participé en mettant à contribution l'expertise technique de leurs services ?

Cela aurait été souhaitable, mais malheureusement il ne s'agit pas d'un projet de coopération décentralisée. L'Etat de Genève s'est aussi beaucoup investi dans le cadre du projet et a souhaité orienter le projet vers la gestion intégrale des ressources en eau. Il n'y a pas eu d'autres thématiques abordées à part celle de l'eau dans le cadre du projet, et les collectivités ont essentiellement apporté du financement. Il y a toutefois eu deux déplacements d'élus des collectivités françaises à Madagascar en huit ans.

Trouver l'équilibre budgétaire d'un service d'eau et/ou d'assainissement dans une commune comme celle de Brickaville est difficile, de même qu'une tarification adaptée. Le partenariat de coopération décentralisée présenté avant par l'association Arcade appuie aussi les collectivités maliennes dans la mise en place d'activités génératrices de revenus au bénéfice des communautés, notamment sur des volets agricoles. Est-ce que cette stratégie d'accompagnement pour faire monter en compétences les collectivités et le pouvoir d'achat des populations fonctionne et sécurise le paiement des services d'eau/assainissement ?

L'exemple du partenariat entre l'association Arcade et des collectivités françaises et maliennes fonctionne bien, mais il existe d'autres expériences qui ne fonctionnent pas. Il faut un accompagnement sur la durée afin de sensibiliser davantage et de prévoir les dotations budgétaires pour les amortissements des équipements. Dans le cas du projet de Brickaville, ce sont les paiements réguliers des factures d'eau des branchements privés qui permettent l'équilibre du service (l'eau payée au volume). En perspective, on envisage aussi la possibilité que le service d'assainissement soit autonome sur le plan financier, car les sous-produits d'assainissement sont valorisés grâce à la bio digestion (réutilisation et vente du biogaz). Il est compliqué à Madagascar d'avoir un appui du Ministère de l'eau pour la gestion.

Concernant les branchements privés, est-ce que la majorité des factures payées provient des abonnés particuliers (ménages), ou est-ce qu'il y a aussi de « gros » clients (hôtels, administrations publiques, hôpital par exemple) qui contribuent à l'équilibre financier du service ?

Oui, il y a quelques habitants plus riches mais dans l'ensemble, ce sont des familles précaires qui sont les abonnés majoritaires. La commune et le district sont aussi abonnés au service. Des discussions sur le paiement régulier de ses factures par la commune existent. Un hôpital est également raccordé au réseau, mais là aussi le paiement régulier des factures ne va pas de soi, des discussions et négociations sont nécessaires, elles prennent du temps.

Comment fonctionne le service d'assainissement (latrines privées des ménages) ?

Les familles font appel à l'association délégataire du service qui possède un camion vidangeur qui permet de faire la vidange et le transport des boues de vidange. Les populations sont très intéressées par ce service et espèrent qu'il pourra fonctionner correctement et durablement.

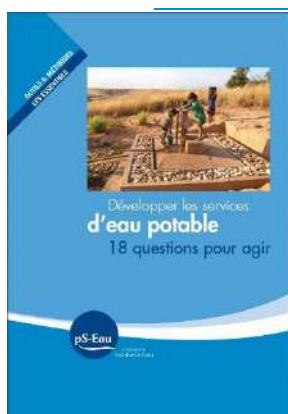


[Pour aller plus loin et mieux comprendre la technique du biogaz dans les pays du Sud, article d'Alain Mouflard sur le projet](#)

5. Réflexions et points clés à retenir

- Intervenir en faveur de l'accès à l'eau potable ne se limite pas à la construction ou à la rénovation ponctuelle d'équipements : il s'agit avant tout de réfléchir à la mise en place d'un service structuré, performant, accessible à tous et pérenne.
- Le projet doit s'intégrer dans le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'eau du pays concerné, associer les populations bénéficiaires dès l'amont du projet, prévoir des solutions techniques (ouvrages) et organisationnelles (gestion) adaptées au contexte pour en assurer la réussite et la pérennité.
- La loi Oudin-Santini («1% eau») peut constituer un important levier financier auprès des collectivités françaises compétentes dans le domaine de l'eau. Il peut être pertinent de les approcher pour les informer de l'existence du dispositif et leur présenter les différentes modalités d'action envisageables à partir de ce dispositif (implication financière et/ou technique ponctuelle, développement de partenariat de coopération décentralisée, création d'un fonds eau, etc.)
- Travailler à l'accès à l'eau et à l'assainissement permet d'agir sur de multiples leviers de développement (santé, éducation, égalité femmes-hommes, agriculture, développement économique) et de structurer une démarche de développement global dans les territoires partenaires. C'est également l'opportunité de développer dans nos territoires des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation autour des enjeux de l'accès à l'eau, de la coopération internationale, des ODD, etc.
- S'appuyer sur des partenaires locaux constitue un gage de pertinence et de pérennité des services et de développement local – même et surtout en contexte de crise - dès lors que le renforcement des compétences locales est au cœur de la stratégie du projet.

6. Bibliographie



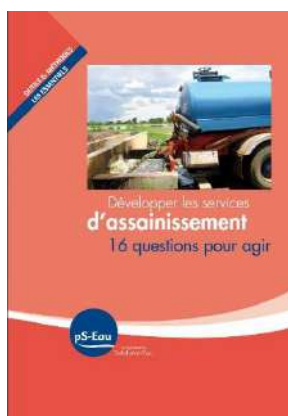
Développer les services d'eau potable, 18 questions pour agir

100 pages, pS-Eau, 2014

Cet ouvrage propose une liste de 18 questions qu'il est nécessaire de se poser avant d'agir et permet d'interroger l'action envisagée selon les 7 critères d'analyse de la qualité d'un projet d'approvisionnement en eau potable.

Téléchargez ce guide :

https://www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_developper_les_services_eau_potable_18_questions_pour_agir_2014.pdf



Développer les services d'assainissement, 16 questions pour agir

84 pages, pS-Eau, 2015

Collectivités locales, ONG et partenaires financiers trouveront dans ce document des repères pour garantir la pertinence de leurs interventions et optimiser la qualité des actions.

Téléchargez ce guide :

https://www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_developper_les_services_d_assainissement_16_questions_pour_agir_2015.pdf



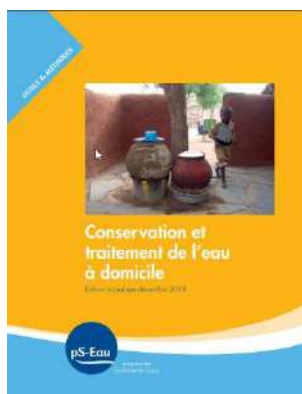
L'action extérieure des collectivités territoriales pour l'eau et l'assainissement

56 pages, pS-Eau, 2018

Cet ouvrage présente le cadre d'intervention et les outils disponibles pour les collectivités territoriales, leurs groupements, les syndicats des eaux et d'assainissement, qui agissent en direct ou en soutien à d'autres organisations.

Téléchargez ce guide :

https://www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_l_action_exterieure_des_collectivites_territoriales_pour_l_eau_et_l_assainissement_2018.pdf



Conservation et traitement de l'eau à domicile

72 pages, pS-Eau - Janvier 2019

Ce guide pratique propose un éclairage sur les enjeux liés au traitement et à la conservation de l'eau au sein des ménages. Le lecteur pourra trouver une revue sommaire de techniques de traitement fréquemment rencontrées dans les pays en développement ainsi qu'une présentation des pratiques clés pour la conservation à domicile

Téléchargez ce guide :

https://www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_conservation_et_traitement_de_l_eau_a_domicile_2018.pdf



Le pompage solaire : Options techniques et retours d'expériences

48 pages, pS-Eau, 2015

Ce guide donne des informations pratiques sur la technologie dite du « solaire » pour l'approvisionnement en eau de boisson des populations, et détaille les critères d'opportunités qui peuvent conduire à la choisir. Il peut être utile aux instructeurs chargés d'instruire des projets où l'option technique retenue est un système de pompage photovoltaïque.

Télécharger ce guide : https://www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_arene_le_pompage_solaire_2015.pdf

7. ANNEXE : Liste des participants

Structure	Nom	Département	Adresse de messagerie
Alliance Nepalpes	SEMPE Sylviane	38	alliancenepalpes@gmail.com
Aide Médicale et Développement (AMD)	POCHON Jean-Luc	38	amd@amd-france.org
Association Zion Train	SAUNIER Pierre	69	asso.ziontrain@gmail.com
Eko!	GÉRARD Gwendolina	81	contact@asso-eko.org
GRF	MACKIEWICZ Stan	38	https://www.grf-grenoble.asso-web.com/
Grenoble Alpes Metropole	TRUJILLO Diana	38	diana.trujillo@grenoblealpesmetropole.fr
Guinée Développement durable	KOUROUMA Kaba	74	president@gdd-asso.org
International Projects and Financing	MONTINA Michelet	Espagne	montina@ipf-africa.com
Peuples et Montagnes du Mékong	PETERSEN Camille	42	contact@peuplesetmontagnesdumekong.com
RESACOOOP	DI DONATO Rose- Marie	69	rmdidonato@resacoop.org
Université Grenoble Alpes	REYMOND Apolline	38	apolline.reymond@univ-grenoble-alpes.fr
	ROUX Laury	74	